

UNE EXPOSITION SUR LE DROIT LOCAL

À LA CATHÉDRALE DE METZ

Communiqué
de presse



À l'occasion de l'anniversaire du centenaire des "lois Schuman" du 1^{er} juin 1924, qui ont introduit la législation française et instauré le droit local en Alsace et en Moselle, le diocèse de Metz présente, en partenariat avec le département de la Moselle, une exposition retraçant l'histoire qui a vu naître cette spécificité sur notre territoire.

Cette exposition s'intitule : *Alsace-Moselle, histoire locale, droit local : protéger les populations françaises.* Au fil d'une vingtaine de panneaux, on pourra parcourir un itinéraire chronologique depuis l'annexion de 1870 jusqu'au milieu du XX^e siècle, en suivant aussi les évolutions du droit s'appliquant sur notre territoire et les conséquences sur les populations.

Cette exposition a été conçue par le chanoine Dominique Thiry, coître de la cathédrale Saint-Étienne, et mis en forme par Sylvie Horst et Hélène Leveillé Nizerolle, du Service de la communication du diocèse. Elle sera présente dans le déambulatoire de la cathédrale Saint-Étienne **jusqu'en novembre 2024.**

Pour faire connaître largement ce droit, l'Institut du droit local a publié une brochure, qui sera distribuée dans le cadre de cette exposition et que l'on peut télécharger sur le site : www.cathedraledemetz.fr.

L'exposition est visible aux heures d'ouverture de la cathédrale, de 8h à 19h (18h en octobre), sauf aux moments des offices.

Entrée libre !



Contact presse:
Service communication du diocèse de Metz
communication@catholique-metz.fr
03 87 74 09 10